

PROCES-VERBAL : REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MARDI 20 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 13 avril 2021, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry - SARTY Denis - SIMON-CHAUTEMPS Franck - ESCOUBEYROU Luc - RIGAUD Régis - POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène - MALIVERT Jacques - SUCHAUD Michelle - GARGUEL Karine - BOSLE Alain - GAUTIER Laurent - BENABDELMALEK Clément - FILEYSSANT Jean-Hubert - DESSEAUVE Nadine - VALLAEYS Gaël - VERGNAUD Didier - DUBREUIL Raymond - LANDREVIE Laurence - MEYER Christian - FOUCHET Céline - MOREAU Jean-Claude - BUSSIERE Jean-Claude - BORD Jean-Jacques - ROYERE Joël - SALADIN Christine - POITOU-LE BIHAN Delphine - LAINE Joël - GRENOUILLET Jean-Yves - CALOMINE Alain - DERIEUX Nicolas - PAMIES Jean-Michel - LEHERICY Joseph - NOURRISSEAU Pierre-Marie - GAUDY Sylvain - PICOURET Michel - GAILLARD Thierry - TRUFFINET Jean-Claude - RICARD Jean-Michel - CAILLAUD Monique - LAPORTE Martine.

Etaient excusés : DUBOUIS Sandrine - SPRINGER Liliane - FINI Alain - LAGRAVE Annick - FLOIRAT Myriam - MAGOUTIER Gérard - CLOCHON Bruno - AUBERT Patrick - DUGAY Jean-Pierre - FERRAND Marc - LAROCHE Michel - LAGRANGE Serge - SANGRELET Gilbert - CANFORA Carmine - BORDES Gilbert - TROUSSET Patrick - AUGUSTYNIAC Jérôme - DUGUET Pierre - PATAUD Annick.

Pouvoirs (considérant la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 permettant à un conseiller d'être porteur de 2 pouvoirs) :

1. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à M. COTICHE Thierry.
2. M. FINI Alain donne pouvoir à M. RIGAUD Régis.
3. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques.
4. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à M. BOSLE Alain.
5. M. LAROCHE Michel donne pouvoir à M. RIGAUD Régis.
6. M. LAGRANGE Serge donne pouvoir à M. COTICHE Thierry.
7. M. CANFORA Carmine donne pouvoir à M. NOURRISSEAU Pierre-Marie.
8. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry.
9. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry.

Suppléances : M. FILEYSSANT Jean-Hubert remplace M. MAGOUTIER Gérard - M. VERGNAUD Didier remplace M. CLOCHON Bruno - Mme LANDREVIE Laurence remplace M. FERRAND Marc - M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick - M. TRUFFINET Jean-Claude remplace Mme PATAUD Annick.

Secrétaire de séance : M. DERIEUX Nicolas

M. Le Président ouvre la séance. Après avoir procédé à l'appel, il constate que le quorum est atteint avec 40 Conseillers présents et 49 votants.

M. Le Président appelle les volontaires pour assurer les fonctions de secrétaire de séance. Nicolas DERIEUX se porte volontaire.

1. PRESENTATION PAR AGNES ROCHE ET CAROLINE PERROUD-LACOTE (CAF) DU DISPOSITIF « CTG - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ».

M. Le Président remercie Mmes Agnès ROCHE et Caroline PERROUD-LACOTE pour leur présence.

La Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche qui vise à :

- définir un cadre politique de développement des territoires ;
- renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Elle se concrétise par la signature d'une convention, se substituant à terme à tous les contrats enfance-jeunesse (Cej), entre notamment la Caf et :

- les partenaires locaux (conseil départemental, MSA, CARSAT...) ;
- une commune ou une Communauté de communes (l'échelon intercommunal étant privilégié).

La Ctg s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et permet l'identification des priorités et la définition des moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

La Ctg facilite le rééquilibrage territorial des équipements, pour assurer un accès à tous à des services complets, innovants et de qualité.

Il s'agit d'un chapeau global d'engagements politiques pour l'ensemble du territoire.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06/04/2021.

Le procès-verbal de la séance du 06 avril 2021 n'étant pas finalisé, M. Le Président indique que son approbation sera proposée ultérieurement.

GOUVERNANCE - ADMINISTRATION GENERALE

3. STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU LAC DE VASSIVIERE - APPROBATION DE LA MODIFICATION (Délibération n°2021/04/40).

M. Le Président indique que le Syndicat Mixte du Lac de Vassivière a procédé à une modification de ses statuts par délibération du Conseil Syndical en date du 30 mars 2021.

La Communauté de communes Creuse Sud-Ouest bénéficie désormais d'un délégué supplémentaire et le montant de la contribution annuelle s'élève à 79 120 € soit 4,56% du total des participations (somme inchangée).

Conformément au CGCT, les membres du Syndicat doivent valider ou non, les modifications statutaires de l'EPCI.

Régis RIGAUD souhaite connaître la répartition des voix au sein du comité syndical du Lac de Vassivière.

Michelle SUCHAUD, évoque la répartition suivante :

- les 8 représentants régionaux disposent de 5 voix chacun,
- les 3 représentants départementaux disposent de 4 voix chacun,
- les 3 Communautés de communes disposent de 3 représentants chacune à 1 voix soit 3 voix par EPCI.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide la modification statutaire du Syndicat Mixte du Lac de Vassivière ;
- Autorise M. Le Président à signer l'ensemble des pièces permettant la bonne réalisation de l'opération.

(40 présents - 49 votants).

ECONOMIE ET NUMERIQUE

4. PROPOSITION RELATIVE AU DISPOSITIF DES ZONES DE REVITALISATION DES COMMERCES EN MILIEU RURAL (ZORCOMIR) (Délibérations n°2021/04/41 et 2021/04/42).

M. Le Président présente l'objet de la délibération conformément à la note explicative annexée au dossier de convocation du Conseil.

Il rappelle que sur le territoire intercommunal 34 Communes sur 43 sont classées en ZoRCoMIR (à l'exception d'Ahun, Bourganeuf, Royère-de-Vassivière, Sardent, Saint-Dizier-Masbaraud, Pontarion, Saint-Hilaire-La-Plaine, Maisonnisses et Lépinas).

Des simulations ont été effectuées pour les établissements concernés, sur la base d'une hypothèse haute (=exonération totale) qui serait décidée afin d'évaluer la perte maximale de produit fiscal pour la Communauté de communes :

Nature de l'imposition	Total des bases d'imposition	Taux voté CC CSO 2020	Produit fiscal attendu	Compensation Etat (33 %)	Pertes maximales produit fiscal (67 %)
CFE*	37 015	30 %	11 104,50 €	3 664,49 €	7 440,01 €
CVAE**			3 456,00 €	1 140,48 €	2 315,52 €
TFPB***	19 837	2,5 %	495,92 €	163,65 €	332,27 €
TOTAUX			15 056,42 €	4 968,62 €	10 087,80 €

*CFE : 26 établissements imposés.

**CVAE : sur les 26 établissements recensés, 8 contribuent à la CVAE, dont 5 avec dégrèvements à 100 % (donc sans contribution au final). Les 3 établissements ne bénéficiant pas de dégrèvements représentent une contribution totale de 198 €.

***TFPB : sur 38 établissements identifiés, 15 ne seraient pas imposés au foncier bâti.

Sur la forme, il est recommandé de prendre deux délibérations distinctes avant le 1^{er} octobre 2021 :

- Une pour l'exonération de la part intercommunale de la TFPB (selon article 1382 I du CGI).
- Une pour l'exonération de la CFE (selon article 1464 G du CGI) qui s'appliquera dans la même proportion pour la CVAE (selon article 1586 nonies du CGI).

Chacune de ces deux délibérations devra bien préciser le taux d'exonération : entre 1 et 100 %.

Après adoption, la délibération s'appliquera sur la durée restante du dispositif, à savoir pour les impositions de 2022 et de 2023, sans besoin d'une autre délibération en 2022.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide et fixe le principe d'exonération de la part intercommunale de la TFPB à hauteur de 100% ;
- Valide et fixe le taux d'exonération de la CFE qui s'appliquera dans la même proportion pour la CVAE à hauteur de 100 % ;
- Autorise M. Le Président à signer l'ensemble des pièces permettant la bonne réalisation de l'opération.

(40 présents - 49 votants).

5. FINANCEMENT DU DEPLOIEMENT DU RESEAU PUBLIC DE FIBRE OPTIQUE ("100 % FTTH") AU TITRE DU JALON 2 DU SDAN : PROPOSITION DE CONVENTION D'AVANCE REMBOURSABLE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (Délibération n°2021/04/42).

M. Le Président rappelle que par délibérations du 21 mars et du 27 juin 2019, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest a adopté le planning de déploiement du 100 % FTTH ainsi que le mécanisme de financement avec plan de financement prévisionnel.

Sur la base de ces engagements, le syndicat mixte DORSAL a procédé à la consultation d'entreprises pour la construction du réseau public de fibre optique au titre du jalon 2 du SDAN. Le mécanisme de financement qui devait être activé dès 2021 le sera finalement en 2022 (en raison notamment de la crise sanitaire).

Par délibération du 24 mars 2021, le comité syndical de DORSAL a adopté le plan de financement actualisé, à savoir :

Actualisation du plan de financement du 100 % FTTH en Creuse

Coût et financements	Prévisionnel (2019)	Réel (2021)
Total opérations	112 378 250,00 €	129 578 032,00 €
Subvention Etat (FSN)	17 479 800,00 €	27 594 370,00 €
Subvention Région NA	43 463 490,00 €	46 708 929,00 €
<i>Autofinancement = emprunts DORSAL + part Département et EPCI creusois</i>	<i>51 434 960,00 €</i>	<i>55 275 633,00 €</i>

Actualisation de la part Département + EPCI creusois

Remboursement annuités Département + EPCI	Prévisionnel (2021-2025)	Réel (2022-2026)
Total annuités	6 000 000,00 €	3 000 000,00 €
Dont intérêts	3 180 000 € (53 %) soit 636 000 € / an	959 000 € (32 %) soit 192 000 € / an
Dont capital	2 820 000 € (47 %) soit 564 000 € / an	2 041 000 € (68 %) soit 408 000 € / an

DORSAL demande au Département et aux EPCI de prendre en charge les annuités d'emprunts pendant 5 ans, s'élevant désormais à 3 M €, soit 1,5 M € pour le Département et 1,5 M € pour l'ensemble des EPCI au prorata du nombre de prises.

Le nombre de prises FTTH restantes à créer sur le territoire intercommunal représente 20 % du total départemental.

-Au niveau financier, la participation actualisée de la Communauté de communes à DORSAL, sur la période 2022-2026, est la suivante :

Sur 5 ans	Prévisionnel (2021- 2025)	Réel (2022 - 2026)
Contribution totale Creuse Sud-Ouest	614 000 € = 122 800 € / an	305 531 € = 61 106 € / an
Dont frais financiers = fonctionnement	325 420 € (53%) = 65 084 € / an	97 770 € (32%) =19 554 € /an
Dont capital = fonds de concours, investissement	288 580 € (47%) =57 716 € / an	207 761 € (68%) = 41 552 € / an

Afin d'honorer sa participation, la Communauté de communes doit nécessairement avoir recours à l'avance remboursable du Conseil départemental de la Creuse, qui serait remboursée comme suit, pendant 24 années, sur la période 2023 - 2046 :

	Cumul	2022	2023	2024	2025	2026	2027 à 2042	2043	2044	2045	2046
Versements avance remboursable CD 23 à la Com Com	305 K€	61 k€	-	-	-	-	-				
Remboursement avance de la Com Com au CD 23	305 K€	-	3 K€	6 K€	9 K€	12 K€	15 K€ / an pendant 16 ans	12 K€	9 K€	6 K€	3 K€

- Au niveau du planning de déploiement de la FTTH : les travaux vont s'échelonner de fin 2021 à fin 2024. Pour permettre aux habitants et entreprises de souscrire par la suite des abonnements en fibre optique auprès d'opérateurs, un délai, légal et obligatoire, de 3 mois, est à ajouter à compter de la réception des travaux.

Ainsi, selon les secteurs, les premières ouvertures commerciales sont prévues en avril 2022 et les dernières en avril 2025.

Régis RIGAUD souhaite savoir si une mise à jour du planning de raccordement peut être communiquée aux administrés. M. Le Président répond par la négative. DORSAL n'a à ce jour pas transmis de nouvelles informations à ce sujet.

Thierry GAILLARD indique que le site www.nathd.fr, précise les dates où les lieux sont raccordables. Thierry COTICHE rappelle que le déploiement de la fibre est pour lui, un réel atout d'attractivité pour le territoire.

Nicolas DERIEUX se demande si les économies réalisées sur ce nouveau plan de financement peuvent être réinjectées pour enterrer les prochains réseaux. M. Le Président affirme que ces économies ne suffiraient pas à couvrir les dépenses d'enfouissement.

Après avoir financé le déploiement du cuivre pour permettre la montée en haut débit du territoire, Delphine POITOU - LE BIHAN regrette de devoir dépenser de telles sommes dans la fibre. M. Le Président rappelle qu'au niveau des boîtes de répartition les réseaux cuivrés peuvent encore être exploités mais qu'à l'avenir, ils sont voués à disparaître.

Joël LAINE souhaite obtenir des informations sur l'état de commercialisation actuel de la fibre sur le territoire intercommunal.

Thierry COTICHE expose qu'en moyenne, sur le secteur de Bourganeuf/Faux-Mazuras, entre 24% et 30% des foyers éligibles sont raccordés. Il fait part des complexités techniques rencontrées lorsque les propriétaires s'opposent à l'accrochage du câble sur leur façade. Il rappelle qu'un tel refus mais un terme au déploiement et ne permet pas aux habitants suivants de bénéficier du réseau.

Quant au jalon 1 (Sous-Parsat/Le Donzeil/Lépinas/Maisonnisses/La-Chapelle-Saint-Martial), il indique qu'il est encore trop tôt pour établir des statistiques puisque le réseau vient tout juste d'être commercialisé. Il rappelle que DORSAL prévoyait le raccordement de 60% des habitations sur 10 ans.

Nicolas DERIEUX craint qu'il soit difficile d'atteindre cet objectif car pour lui, plus de 30% de foyers devraient déjà être abonnés et que les plus intéressés ont déjà réalisé la démarche.

Au terme des échanges, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

→ Donne un avis favorable à la proposition de convention d'avance remboursable du Conseil Départemental à la Communauté de communes ;

→ Autorise M. Le Président à signer ladite convention.

(40 présents - 49 votants).

6. FINANCEMENT DU DEPLOIEMENT DU RESEAU PUBLIC DE FIBRE OPTIQUE ("100 % FTTH") AU TITRE DU JALON 2 DU SDAN : PROPOSITION DE CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE DORSAL *(Délibération n°2021/04/43).*

Vu la décision précédente, M. Le Président demande au Conseil de se prononcer sur la proposition d'attribution d'un fonds de concours par la Communauté de communes au syndicat.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, avec 48 avis favorables et 1 abstention :

→ Donne un avis favorable à la proposition de convention d'attribution d'un fonds de concours par la Communauté de communes eu syndicat mixte DORSAL ;

→ Autorise M. Le Président à signer ladite convention.

(40 présents - 49 votants)

7. REDEFINITION DES MODALITES DE COLLECTE EN PROXIMITE DES DECHETS DE DECHETERIE A COMPTEUR DU 1^{ER} JANVIER 2022 SUR LES 27 COMMUNES DE LA REGIE INTERCOMMUNALE DE COLLECTE DES DECHETS *(Délibération n°2021/04/44)*.

M. Le Président informe l'Assemblée que Patrick Aubert, Vice-Président délégué à la Collecte et au Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés - Economie Circulaire, vient de lui présenter sa démission suite à la parution d'un article de La Montagne concernant le tri sélectif sur la commune de Saint-Martin-Château. Il indique l'avoir refusée et rappelle la confiance qu'il accorde au Vice-Président.

Pour faire suite aux travaux des commissions thématiques et en l'absence de Patrick AUBERT, Martine LAPORTE présente les nouvelles propositions d'organisation et les modalités de fonctionnement telles que présentées dans la note explicative jointe au dossier de convocation à la séance.

Pour l'année 2021, année de transition entre deux modes de collecte divers et considérant les courts délais de mise en œuvre, la collecte en proximité des déchets de déchèterie sera testée sur la base-même des nouvelles modalités, selon la déclinaison et le calendrier exceptionnel suivant :

- Mai 2021 : conception des supports de communication ;
- Juin et juillet 2021 : inscriptions des usagers ;
- Fin septembre à fin décembre : collecte (suivant conditions climatiques).

Pas de collecte des encombrants en 2021.

Dans ce nouveau schéma, Joseph LEHERICY souhaite savoir si la collectivité aura toujours besoin de l'aide des employés communaux pour réaliser la collecte de ces déchets.

Martine LAPORTE précise que rien n'est contractualisé à ce sujet mais, afin de garantir le meilleur service aux usagers, elle encourage les Communes à conserver, si besoin, les ententes précédentes avec les services de la Communauté de communes.

Régis RIGAUD souhaite connaître l'estimation financière de ces nouvelles modalités de fonctionnement. Martine LAPORTE indique qu'elles ont été évaluées à 15 000 €, somme inscrite au budget primitif 2021 du budget annexe « Ordures ménagères ».

Nicolas DERIEUX salue le travail réalisé par les commissions et fait part de sa satisfaction.

Au terme de la présentation, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve les nouvelles modalités de collecte en proximité des déchets de déchèterie sur les communes
- Approuve les nouvelles modalités de collecte de proximité des déchets de type « carcasses » ;
- Applique ces nouvelles modalités à compter du 1^{er} janvier 2022 selon le calendrier annuel défini dans la présentation ;
- Ajuste, de manière exceptionnelle, au planning général de mise en œuvre et d'exécution des missions, ces nouvelles modalités sur l'année 2021, comme phase-test ;
- Autorise M. Le Président à signer l'ensemble des pièces permettant la bonne réalisation de l'opération.

(40 présents - 49 votants)

8. QUESTIONS DIVERSES

- Céline FOUCHET demande que la liste des sites touristiques d'intérêt communautaire soit remise à jour au sein de la convention d'objectifs entre l'Office de Tourisme et la Communauté de communes.
- Delphine POITOU - LE BIHAN souhaite obtenir davantage d'informations tarifaires sur les récupérateurs d'eaux de pluies pour affiner le recensement des habitants intéressés par la démarche. Thierry GAILLARD, Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement, indique que les services travaillent sur la question.

Vanessa BOUVET, Directrice Adjointe, fait part de la problématique actuelle où les grands fournisseurs peinent à se procurer les matières premières nécessaires à la conception des équipements. Pour éviter l'explosion des prix de vente, il est conseillé de reporter ces achats au mois de septembre. Des discussions seront à mener sur le sujet.

Joël LAINE regrette que l'Agence de l'Eau ne subventionne pas l'achat des récupérateurs d'eaux de pluies par les particuliers.

Au risque de faire doublon avec la proposition faite par la collectivité, Gaël VALLAEYS indique que le PNR de Millevaches propose le même groupement d'achats pour ses communes adhérentes.

Le prochain Conseil communautaire aura lieu le jeudi 20 mai 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h18.

Nicolas DERIEUX,
Le Secrétaire.

Sylvain GAUDY,
Le Président.